



AVIS DE COURSE VOILE RADIOCOMMANDEE 2021-2024

Classe DF 95 Régate Les Cathares Grade 5B **Plan d'eau de la Base Nautique de la Ganquise – 11410 Belflou** **Autorité organisatrice (AO) : CV Castelnaudary**

0 PREAMBULES

Toutes les conditions de sécurité et sanitaires en vigueur lors de la régata seront imposées aux concurrents, aux arbitres, aux bénévoles et aux personnels des clubs organisateurs. Elles pourront évoluer en fonction des recommandations gouvernementales ou fédérales.

La régata est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec bienveillance.

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les prescriptions nationales
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 tout autre document applicable (R.E.V)

- 1.8 Règles modifiées :
La RCV E2.1(c) est supprimée

1.9 En application de la règle 86.1(a), la règle 31 sera modifiée comme suit :

Pendant qu'il est en course, un bateau peut toucher une marque de départ avant de prendre le départ ou une marque d'arrivée après avoir fini, peut toucher une marque qui délimite ou termine le bord du parcours sur lequel il navigue.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

Les informations, inscriptions et résultats seront relayées sur le forum de la classe DF 95.



4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série **DF 95**

4.2 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire sur le forum de la classe DF 95 ou, éventuellement, par mail à l'organisateur. Le demandeur indiquera obligatoirement ses : nom, prénom, numéro de licence et numéro de voile.

4.3 La date limite de demande d'inscription est fixée au jeudi 22 juin, 14H00.

4.4 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : 20 euros Les droits à payer seront réglés au club le samedi 24 juin 2023 avant 12H30. afin de finaliser les inscriptions.

Sont inclus :

- Les frais d'organisation,
- Les frais réglementaires liés à l'arbitrage,
- L'apéritif d'accueil le samedi

5.2 Autres frais : sans objet. **Repas tiré du sac.**

6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée au plus tard le samedi 24 juin 2023 à 13H00, à partir de la répartition aléatoire de FREG.

7. PUBLICITE

Néant

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription, dont le paiement des droits à payer :

Samedi 24 juin 2023 de 10H00 à 12H30

8.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

A partir du samedi 24 juin 2023 11H00 et jusqu'à 1H00 après l'arrivée de la dernière course du dimanche 25 juin 2023.

8.3 Jours de course (Une course d'entraînement peut être organisée avant le 1^{er} signal à la demande des coureurs) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
Samedi 24 juin 2023	13H30	flottes à suivre
Dimanche 25 juin 2023	09H30	flottes à suivre

8.4 L'heure de lancement de la procédure de la dernière course du samedi 24 juin 2023 sera fixée par le comité de course, en accord avec l'organisateur.

8.5 Le dimanche 25 juin 2023, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16H00. L'heure de lancement de la procédure de la dernière course du dimanche 25 juin 2023 sera fixée par le comité de course, en accord avec l'organisateur.

8.6 Programme à terre :

Samedi 24 juin 2023 : Un apéritif sera servi par le CV Castelnaudary, au plus tard 1H00 après l'arrivée de la dernière course du jour.

Samedi 24 juin 2023 : Un dîner est susceptible d'être organisé. Les modalités seront proposées sur le forum de la Classe DF95 en fonction des inscriptions annoncées le dimanche 18 juin à 22H00.

Dimanche 25 juin 2023 : Une pause méridienne de 45mn minimum sera fixée par le comité de course.

Dimanche 25 juin 2023 : La proclamation des résultats sera faite au plus tard 1H00 après l'arrivée de la dernière course du jour.

9. SYSTEME DE PENALITE

L'auto-arbitrage sera privilégié en accord avec le préambule ci-dessus, la pénalité est une rotation de 360° du bateau incriminé, en cas de reconnaissance de faute.

Il est demandé à chacun des coureurs de respecter les RCV 2021-2024, les règles FFVoile (voir l'article 1 de l'AdC), ainsi que les décisions du corps arbitral.

Il est rappelé que l'objectif premier des règles est d'éviter les contacts entre les bateaux.

Les pénalités seront de « 1 tour » pour toutes les règles du chapitre 2 des RCV concernées, à l'exception de la **18.3** qui fera l'objet d'une pénalité de 2 tours d'office.

10. CLASSEMENT

3 courses devront être validées pour valider la compétition.

Courses retirées : Règles du HMS (1.4) soit 1,2,3,4 pour 4,8,16,24 courses)

11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12. PRIX

Des prix seront éventuellement distribués.

13. PROTECTION DES DONNÉES**13.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute complémentaire, veuillez contacter l'organisation : Gilles DADOU gilles.dadou@gmail.com.

Comité de course : Antoine Fleury

Commissaire aux résultats : Cathy

Sécurité : Pascal Houllier